



**Sylvie Goulard est enseignante à l'Institut d'études politiques de Paris et au Collège d'Europe à Bruges, a passé trois ans à la Commission comme expert détaché au sein du groupe des conseillers politiques du président.**

*Entretien paru in Questions internationales, La Turquie et l'Europe, n° 12, mars-avril 2005, pp. 71-73.*

**Quelles sont, selon vous, les raisons qui poussent la Turquie à souhaiter devenir membre de l'Union européenne ?**

**Sylvie Goulard** – Les Turcs se sentent européens et aspirent à nous rejoindre, c'est indéniable ; mais nos dirigeants les ont encouragés en leur donnant de faux espoirs depuis quarante ans. Ils ont nié la géographie, passant outre le fait que 97 % du territoire turc est en Asie, comme 89 % de sa population.

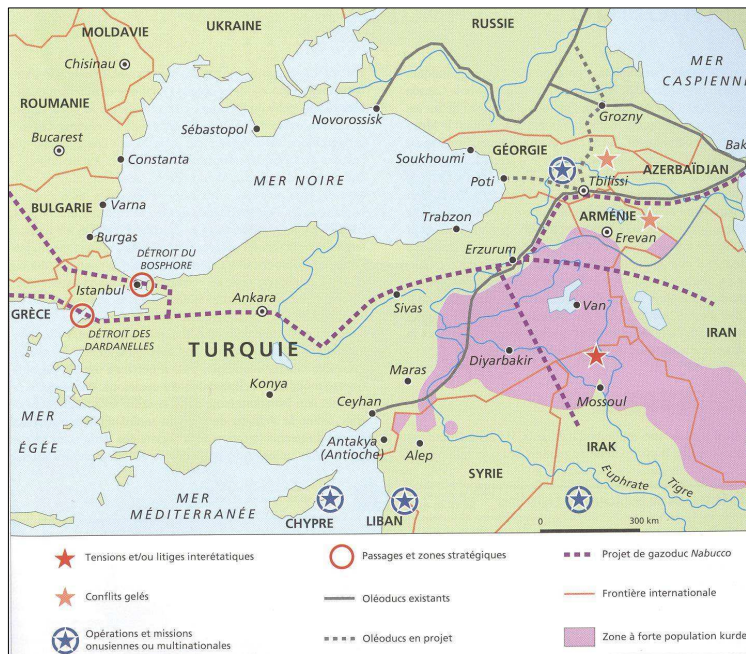
**QI – Quelles sont alors, selon vous, les raisons qui conduisent certains à rejeter cette candidature ?**

**Sylvie Goulard** – Ma position est très pro-européenne ; elle n'est pas fondée sur la peur mais sur ma conviction que nous devons conserver une ambition politique pour l'Union européenne. D'où mes quatre raisons de rejeter ce projet :

- la Turquie n'est pas en Europe ; or nous ne pouvons plus éluder la question des frontières ; c'est nécessaire à la cohésion interne de l'Union européenne ;
- les citoyens n'ont pas été associés au processus de décision et y sont défavorables ou, du moins, s'interrogent ; or on ne peut pas faire l'Union de force, contre la volonté des peuples ;
- l'Union n'a pas des institutions conçues pour accueillir un pays aussi grand, aussi peuplé et différent ;
- les États favorables à sa candidature veulent réduire le budget, or une stabilisation durable de la zone exigerait des sommes considérables. Bref, dans ces conditions, cela ne « marchera pas ».

**QI – Considérez-vous le fait que l'Union deviendrait frontalière de pays comme l'Arménie, l'Irak, l'Irak, la Syrie serait pour elle un avantage ou un inconvénient ?**

**Sylvie Goulard** – Un inconvénient majeur : nous ne serions plus des tiers pouvant offrir leurs bons services mais partie prenante. Or la Turquie a eu des rapports difficiles avec certains voisins et a encore un conflit ouvert avec l'Arménie ou l'Irak à propos du Kurdistan. Elle contrôle l'eau de la région.



Boniface P & al., 2008, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris p. 115

Le débat actuel sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne se déroule entre des partisans et des adversaires qui n'osent pas, en général, avouer l'importance qu'ils accordent à l'argument de "bonne conscience".

C'est ainsi que nombre de gens qui, au fond d'eux-mêmes, sont contre l'adhésion de la Turquie, n'osent pas *se prononcer* contre, de peur d'être taxés de turcophobie, c'est-à-dire de xénophobie et d'islamophobie, voire de racisme. Il y a même des gens qui soutiennent explicitement l'adhésion pour la même raison.

Du fait de ces gens, le débat porte sur « Pourquoi pas la Turquie ? » (c'est-à-dire « Osez donc avouer votre racisme en refusant l'adhésion ! ») et jamais sur « Pourquoi la Turquie », alors que le Maroc et la Tunisie sont francophones, plus proches et moins peuplés, et que la Russie, le Belarus ou l'Ukraine sont clairement des pays européens ?

Beaucoup de partisans de l'adhésion le sont pour se donner bonne conscience, par une sorte de « discrimination positive » à l'égard de musulmans qu'ils considèrent au fond d'eux-mêmes comme inférieurs et défavorisés. Ils ignorent ainsi le caractère insultant d'une telle attitude à l'égard du peuple turc, dont la civilisation a eu une période de rayonnement intellectuel et artistique remarquable pendant le règne de Soliman le Magnifique, au XVI<sup>ème</sup> siècle.

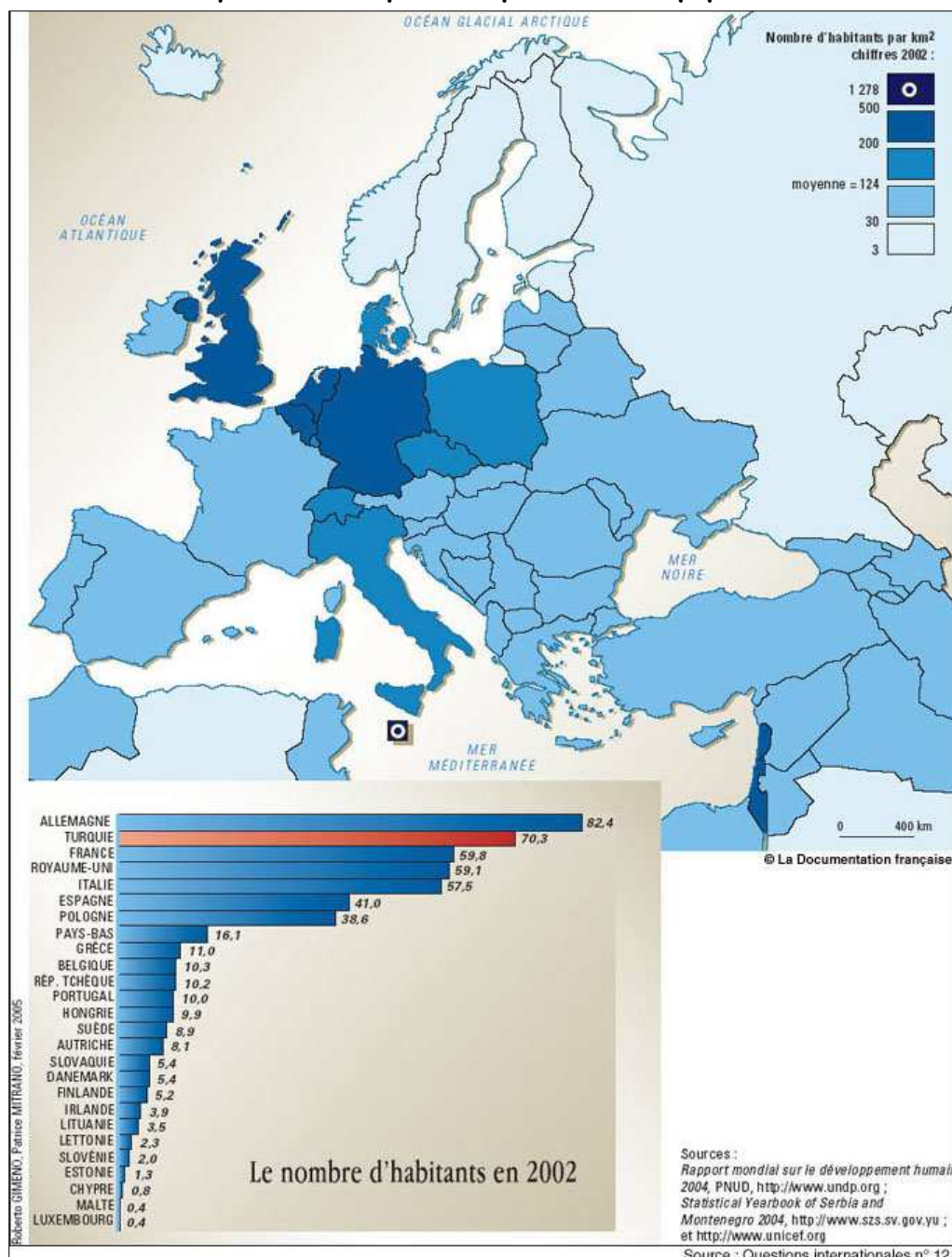
A l'inverse, certains adversaires de l'adhésion le sont pour des raisons tout aussi mauvaises et inavouables.

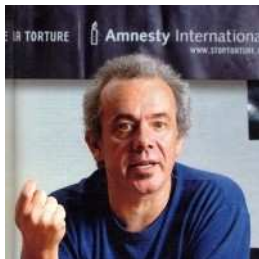
Nombre de sièges par pays

Allemagne	99	Lettonie	9
Autriche	18	Lituanie	13
Belgique	24	Luxembourg	6
Bulgarie	18	Malte	5
Chypre	6	Pays-Bas	27
Danemark	14	Pologne	54
Espagne	54	Portugal	24
Estonie	6	République tchèque	24
Finlande	14	Roumanie	35
France	78	Royaume-Uni	78
Grèce	24	Slovaquie	14
Hongrie	24	Slovénie	7
Irlande	13	Suède	19
Italie	78	<b>Total</b>	<b>785</b>

Nombre de sièges par pays en 2007, extrait de Communautés européennes, 2008, *Comment fonctionne les institutions européennes*, Belgique, p. 12

La Turquie et l'Europe : comparaison des populations





**Philippe Hensmans, Directeur de la section francophone belge d'Amnesty International (Belgique)**

## LIBERTE D'EXPRESSION

L'expression pacifique des opinions restait soumise à certaines restrictions, dans la pratique et dans le droit. Des avocats, des journalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres personnes ont été la cible de manœuvres de harcèlement, de menaces, de poursuites injustifiées et d'agressions physiques. Un nombre croissant d'actions en justice ont été introduites en vertu de l'article 301 du Code pénal – qui érige en infraction le « *dénigrement de l'identité turque* » – en dépit des critiques qu'il a suscitées aux niveaux national et international.

- Le journaliste et défenseur des droits humains Hrant Dink a été abattu le 19 janvier. Il avait fait l'objet de poursuites au titre de l'article 301 et le tueur présumé aurait déclaré avoir tiré sur lui parce qu'il « *dénigrait l'identité turque* ». L'assassinat du journaliste a été suivi d'une démonstration de solidarité sans précédent, puisqu'on estime que 100 000 personnes ont assisté aux obsèques. Au terme de l'enquête de police diligentée pour élucider l'affaire, un certain nombre de suspects ont été présentés à la justice, mais la piste de la culpabilité des services de sécurité n'a pas été examinée. En octobre, Arat Dink, le fils du journaliste assassiné, et Sarkis Seropyan, respectivement rédacteur en chef adjoint et propriétaire de l'hebdomadaire turco-arménien *Agos*, ont été déclarés coupables d'infraction à l'article 301 et condamnés à une peine de douze mois d'emprisonnement avec sursis.
- Deux Turcs et un Allemand qui travaillaient pour une maison d'édition chrétienne à Malatya ont été tués en avril. D'après les informations disponibles, ils ont tous les trois eu les pieds et les poings liés et ont été égorgés. Le procès des personnes impliquées dans cette affaire s'est ouvert en novembre.

L'article 216 du Code pénal, qui érige en infraction le fait d'inciter à l'inimitié ou à la haine, a été appliqué de manière arbitraire et excessivement restrictive.

- En novembre, l'avocate Eren Keskin a été condamnée à douze mois de prison pour avoir prononcé le mot « *Kurdistan* ». Sa peine a par la suite été commuée en une amende de 3 300 nouvelles livres turques (environ 1 600 euros).

Extrait de Amnesty international « Turquie, Rapport 2008 », <http://www.amnesty.org/fr/region/turkey/report-2008>, janvier 2009

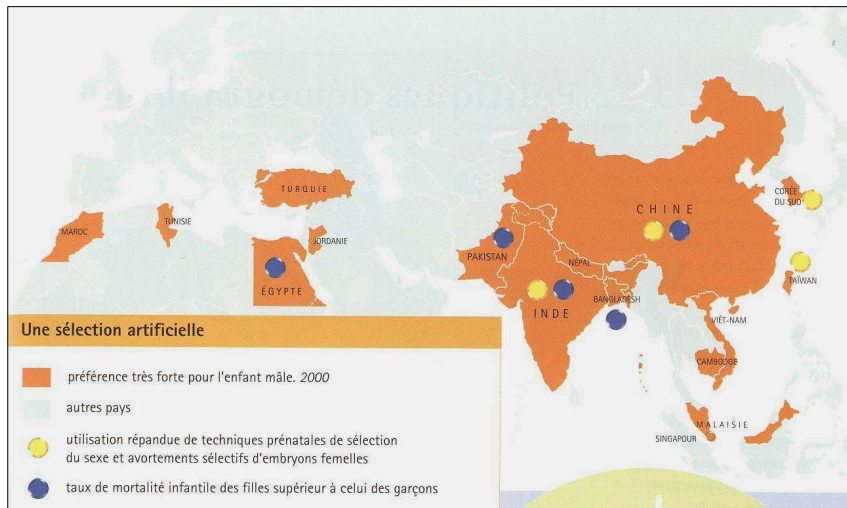
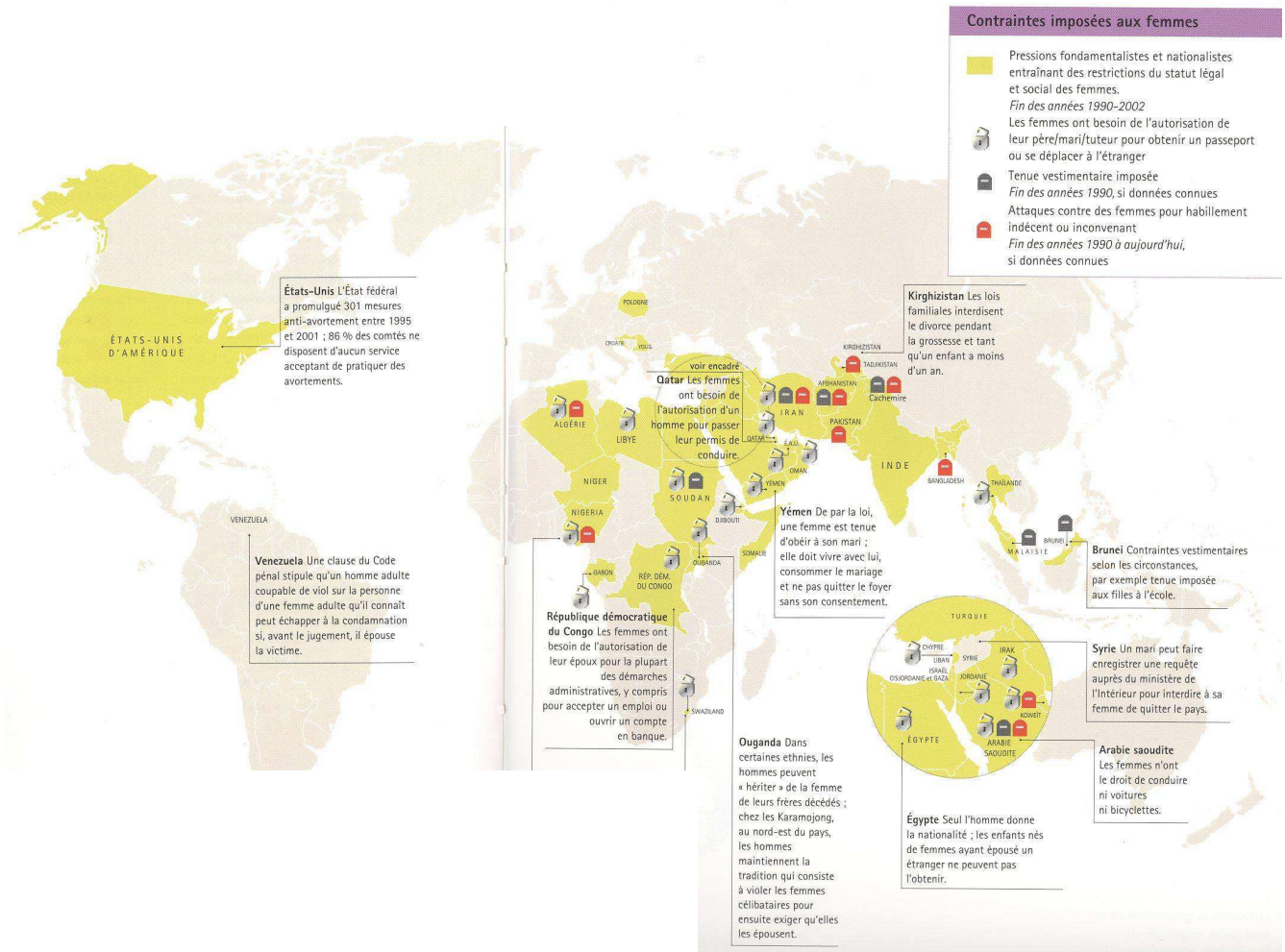
*Entretien paru in Questions internationales, La Turquie et l'Europe, n° 12, mars-avril 2005, pp. 71-73.*

### **QI – Quels problèmes entraîne à vos yeux la participation à l'Union d'un État dont la population est à majorité musulmane ?**

**Sylvie Goulard** – Aucun directement, l'Union européenne n'étant pas confessionnelle et ne devant pas l'être, mais il ne faut pas croire non plus que l'hétérogénéité ne complique pas les choses. L'Union repose sur la confiance qui est lente à naître quand on se connaît mal et qu'on ne partage pas la même histoire longue. Sans parler des questions liées au statut des femmes, à la laïcité, qui ne sont pas mineures dans des démocraties modernes tendant à établir l'égalité des droits. Accepter que les femmes portent un voile y compris dans la sphère publique, c'est placer une certaine conception de la liberté religieuse au-dessus d'autres principes fondamentaux, parmi lesquels l'égalité hommes/femmes. Pour moi, c'est un recul par rapport à la Déclaration de 1789. Or la laïcité, traditionnellement portée par le kémalisme, pourrait être affaiblie par l'entrée de ce pays dans l'Union européenne. Même le journal pro-turc *Financial Times* a exprimé des doutes (édition du 4 décembre 2004) et le Premier ministre R. C. Erdoğan a affirmé avoir envoyé ses filles aux États-Unis parce qu'elles ont la « liberté d'être voilées ». Peut-on voir en lui un garant de la laïcité ?

### **Turquie 2001**

Le parlement turc révisé un paragraphe du code civil qui mentionnait déjà l'égalité des droits pour les femmes. Selon le nouveau texte, elles n'ont plus besoin de l'autorisation de leur mari pour travailler hors du foyer. Les femmes mariées jouissent désormais de droits de propriété et peuvent garder leur nom de jeune-fille si elles le souhaitent. Elles peuvent entamer une procédure de divorce si leur mari commet l'adultère, et ont droit dans ce cadre à une pension alimentaire et à un dédommagement.



Cartes et textes d'après Seager J., 2003, *Atlas des femmes dans le monde*, Ed. Autrement, Paris, 128 p.



**Chantal Kafyeke, auteure de « L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat » in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1933-1934 2006 (CRISP : Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique)**

«Le Royaume-Uni est également un partisan déclaré de l'adhésion turque.

La situation interne du Royaume-Uni est très différente de celle de la France et de l'Allemagne : ni au sein du parti au pouvoir ni dans l'opposition ne se manifeste d'objection à l'encontre de la position officielle de soutien à la candidature turque. La position du gouvernement britannique est dès lors beaucoup plus solide. À côté des avantages stratégiques que la Turquie présente, les raisons de l'attitude britannique se trouvent également dans une vision particulière de la nature de l'Union européenne et dans les liens privilégiés entretenus avec les États-Unis. Le Royaume-Uni est favorable à une évolution de l'Union vers une entité de nature plus économique que politique. L'adhésion turque, vue dans ce contexte, favorise cette direction : « L'Union européenne se fonde sur des valeurs et des principes communs, et non pas sur une culture ou une religion spécifique. ( ... ) On en déduit que les traditions culturelles et religieuses de la Turquie seront une contribution positive à la diversité de l'Union européenne ". » Selon le Premier ministre Tony Blair, l'Union européenne doit manifester clairement le pluralisme et la tolérance, notamment en faisant en sorte que la candidature d'Ankara soit soutenue par tous : « Nous devons remplir nos engagements à l'égard de la Turquie nous devons clairement indiquer que la Turquie sera traitée comme n'importe quel autre candidat » avant d'ajouter que l'UE « bénéficierait énormément de l'intégration d'un pays doté d'un tel potentiel - un allié essentiel, membre de l'OTAN et se situant au carrefour des Balkans, du Moyen-Orient et du Caucase ». Londres et Ankara sont d'importants partenaires commerciaux : au moment de ces déclarations, en 2002, déjà, le Royaume-Uni était la troisième destination des exportations turques, et la sixième source d'importations d'Ankara ».

Extrait de KAFYEHE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.

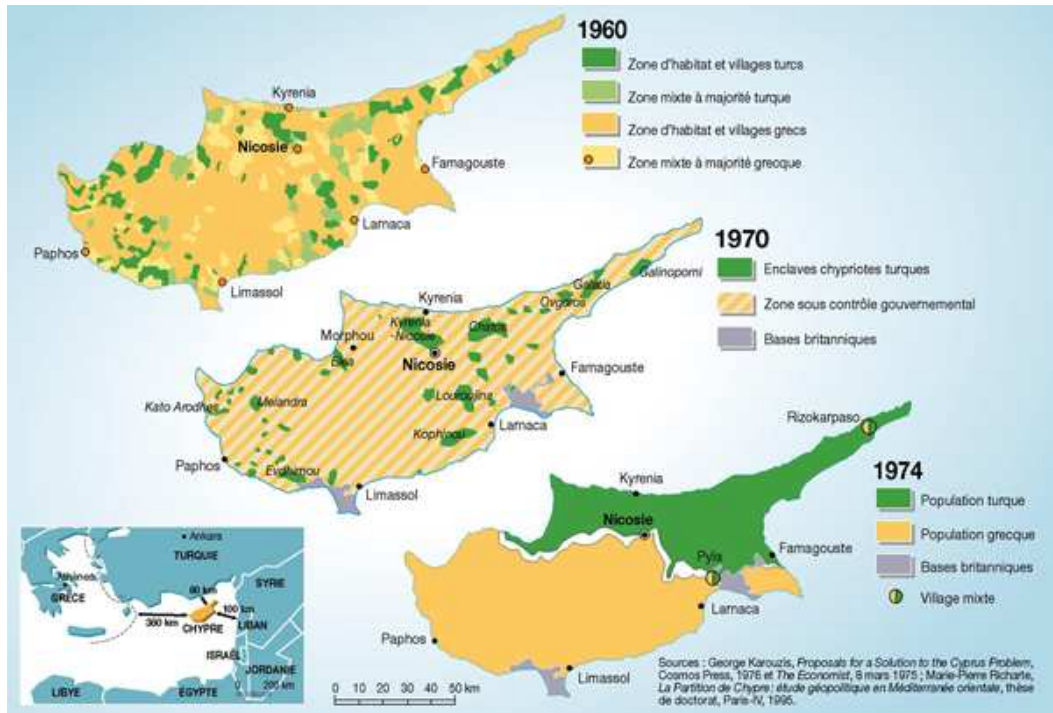
« L'entrée de la Turquie résoudrait non seulement les problèmes entre les deux parties de Chypre, mais aussi les tensions résiduelles entre Ankara et Athènes. Certains différends territoriaux complexes pourraient être résolus si la libre circulation entre les deux pays (selon les dispositions prévues par la législation communautaire) devenait effective.

La Grèce se trouve en situation de mobilisation militaire depuis 1974, année de l'invasion de Chypre, et elle est un des derniers pays en Europe qui prévoit le service militaire obligatoire pour tous les citoyens masculins. Les dépenses et les efforts de contribution à la défense sont de moins en moins populaires dans le pays. L'entrée de la Turquie dans l'Union permettrait au gouvernement grec de diminuer radicalement des efforts devenus impopulaires en la matière.

Vu les potentialités économiques qu'un partenariat avec la Turquie voisine offre depuis la stabilisation de la situation de Chypre, la Grèce est devenue une des meilleures alliées d'Ankara dans sa marche vers Bruxelles. Un communiqué de presse publié par l'ambassade de Grèce en France, le 23 septembre 2000, annonçait la nouvelle ère qui s'ouvrirait dans les relations greco-turques après la décision de la Grèce de lever son veto lors du Sommet européen d'Helsinki. Depuis 2000, et depuis l'entraide qui s'était instaurée entre les deux pays suite aux tremblements de terre qui avaient frappé la mer Égée en 1999, les accords bilatéraux se sont développés, surtout en matière d'environnement, d'immigration, de marine marchande et de lutte contre le trafic de drogue.

La Grèce a compris qu'elle a beaucoup plus à gagner qu'à perdre dans la démarche d'eupéanisation de la Turquie. Malgré le pessimisme de certains, les relations bilatérales entre ces deux pays ont fait d'énormes progrès et la perspective de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne y a joué un grand rôle. Les avantages que les deux pays pourraient tirer d'une appartenance commune à l'Europe ont eu raison de siècles de rivalité. La position d'Athènes est importante pour les autres pays de l'Union, eu égard au passé, et le soutien de la Grèce est d'autant plus important qu'il représente aussi, de façon presque automatique, la position de Chypre. »

Extrait de KAFYEKE Ch., 2006, L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne : enjeux et état du débat, in *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n°1933-1934, Bruxelles, 72 p.



### Une double épuraton ethnique

Gresh A. & al, 2007, *L'Atlas du Monde Diplomatique*, Le Monde Diplomatique, Paris, 194 p.

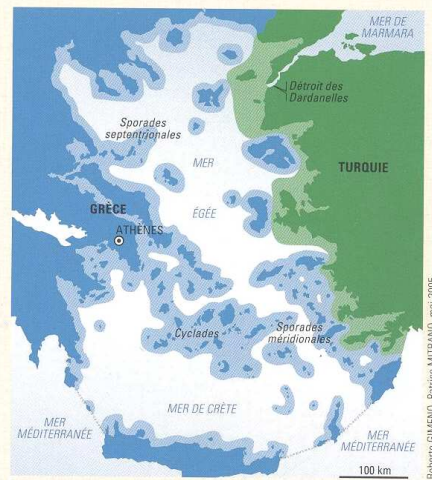
### Le différend de la mer Égée

La Turquie et la Grèce n'ont toujours pas résolu leur différend à propos de la mer Égée. Pour les deux États riverains, celle-ci revêt une importance considérable tant sur le plan économique que stratégique. Les principaux points de conflit portent sur la délimitation des eaux territoriales, du plateau continental et de l'espace aérien, la militarisation des îles orientales et les revendications sur différents îles et îlots.

Une première tentative de règlement avait eu lieu dans le cadre du traité de Lausanne (1923) qui, tenant compte du fait que certaines îles grecques se trouvent très proches du littoral turc, avait fixé les eaux territoriales à trois milles marins. La Grèce les porta, de manière unilatérale, à six milles marins en 1936 (carte 1), suivie par la Turquie en 1964.

Le problème resurgit lors de la signature de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) qui, selon son article 3, donne le droit aux États parties d'étendre leurs eaux territoriales à douze milles marins au maximum. La Grèce souhaite exercer ce droit, ce qui élargirait ses eaux territoriales de 43,68 % à 71 % de la superficie de la mer Égée et ferait de celle-ci une mer quasi fermée (carte 2). La Turquie, qui n'a pas signé la convention, estime que, en pareil cas, ses intérêts vitaux seraient lésés. Toute sa façade égéenne serait entourée

#### 1. Les eaux territoriales à 6 milles



#### 2. Les eaux territoriales à 12 milles



par des eaux grecques, elle ne pourrait plus y faire des exercices militaires et son espace aérien serait aussi diminué.

Latif S., 2005, *Le différend de la mer Égée*, in *Questions internationales*, La documentation française, Paris, p. 24



### Ambassadeur turc en Belgique, Monsieur Fuat TANLAY

« L'appartenance à l'Europe est considérée en Turquie comme évidente. L'intégration de l'Union européenne serait l'ultime étape d'une lente mais inexorable avancée turque vers l'Ouest : géographique d'abord avec la migration historique des peuples turcs, politique ensuite sous l'impulsion de Mustapha Kémal, Atatürk. Les articles portant sur les relations entre la Turquie et l'Europe communautaire reviennent tous sur l'accord d'association signé dès 1963 et sur l'ancrage de la Turquie moderne à l'Occident via sa participation au Conseil de l'Europe, à l'OCDE et à l'OTAN. La candidature de la Turquie à l'Union européenne et son intégration sont souvent présentées comme une issue logique des relations établies de longue date. »

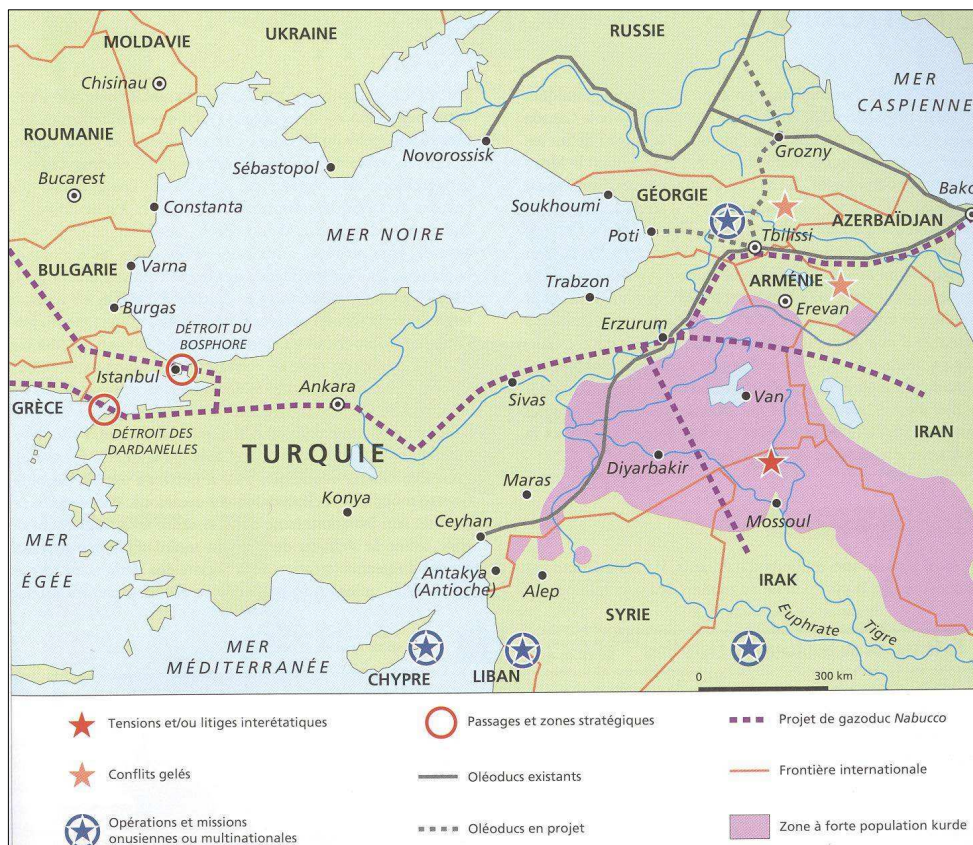
Extrait de Visier C., 2006, Points de vue turcs sur l'Union européenne, in *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, Bruylant, Bruxelles, p. 127

#### 3 Le poids socio-économique

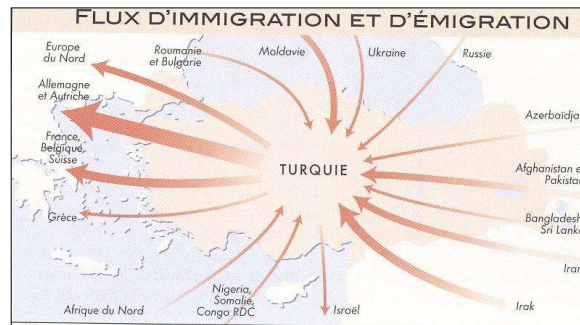
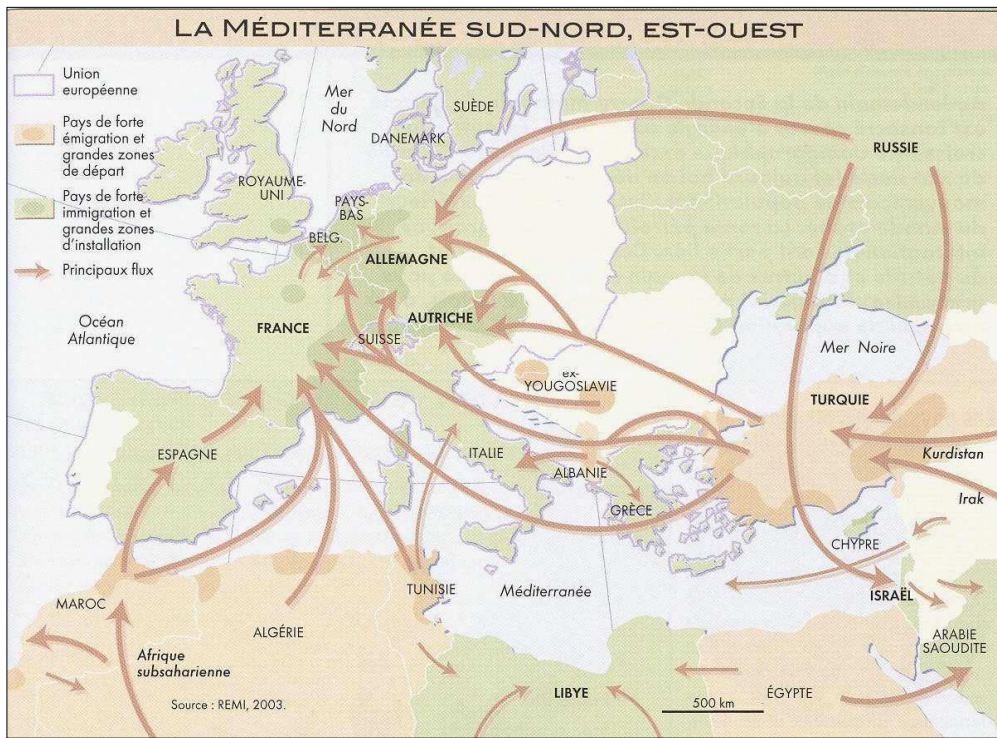
	PIB total par habitant (en SPA) (2005)	Taux de chômage (en %) (2005)
Europe des 27	95,7	7,9
Europe des 25	100	7,9
Europe des 15	107,1	7,4
Pologne	52,9	13,8
Roumanie	37,3	7,3
Bulgarie	36,2	9,0
Turquie	28,1	9,4

Source : Eurostat

De Keersmaecker M.-L., 2008, *Destination 6<sup>ème</sup>*, Hatier, Namur, p. 62

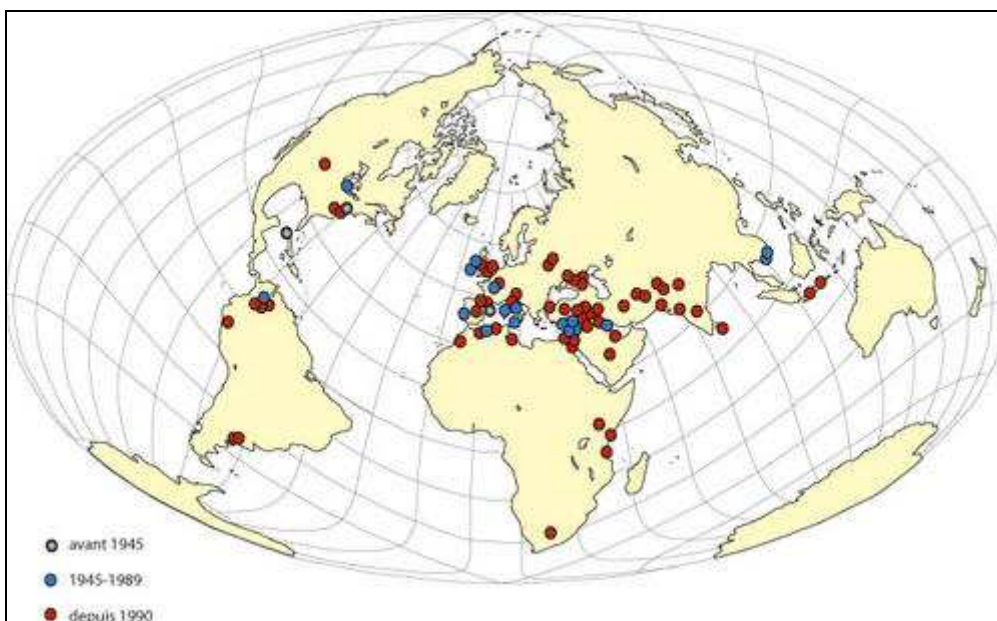


Boniface P & al., 2008, *Atlas des relations internationales*, Hatier, Paris p. 115



WITHOL DE WENDEN C., 2005, *Atlas des migrations dans le monde*, Ed. Autrement, Paris, 79 p.

« Si la Turquie à le PKK et les Kurdes, l'UE a le Pays basque et l'ETA, l'Irlande du Nord et ses partis nationalistes, la Corse et le Front de Libération Nationale de la Corse... »



Géographie des attentas à la voiture piégée depuis 1920 d'après le livre de M. Davis (M. Davis, 2008, <http://wodka.over-blog.com/article-15503032.html>, janvier 2009)





Anne Guezengar, membre de l'Association « Turquie européenne » et rédactrice sur le site <http://turquieeuropeenne.eu>.

L'association *Turquie Européenne* est née en avril 2004 d'une initiative citoyenne de Français, d'origine turque ou non, excédés de voir leur parole confisquée par les élites politiques ou médiatiques. Celles-ci, sur la foi de sondages d'opinions douteux, affirment abusivement que les citoyens européens ne veulent pas de la Turquie dans l'Union Européenne.

Nous affirmons que la méconnaissance de la Turquie en Europe est telle que ces sondages sont, dans l'état actuel des choses, sans aucune signification.

Nous insistons sur le fait que nombres d'arguments avancés par les opposants à l'adhésion sont des préjugés, des idées reçues et souvent même des mensonges éhontés.

Nous constatons que la Turquie est le nouveau "bouc émissaire" des eurosceptiques, euphémisme qui désigne en fait les éternels opposants à l'Union et leurs héritiers qu'ils soient souverainistes, nationalistes ou tout simplement xénophobes.

Turquie Européenne a pour volonté de rassembler tous les partisans de l'adhésion de la Turquie quelle que soit leur origine, pourvu qu'ils adhèrent à notre charte.

### Presqu'île de l'Asie, l'Europe n'a pas de frontière naturelle

Aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, la géographie fut souvent appelée à la rescousse pour définir des frontières naturelles, assise des dispositifs nationaux (...). Depuis, la géographie a largement pris ses distances avec cette tâche. Dans le *dictionnaire des mots de la géographie*, rédigé sous la direction de Roger Brunet, Hervé Théry rappelle fort à propos que « il a été abondamment prouvé que la théorie des frontières naturelles est une construction politique et intellectuelle ».

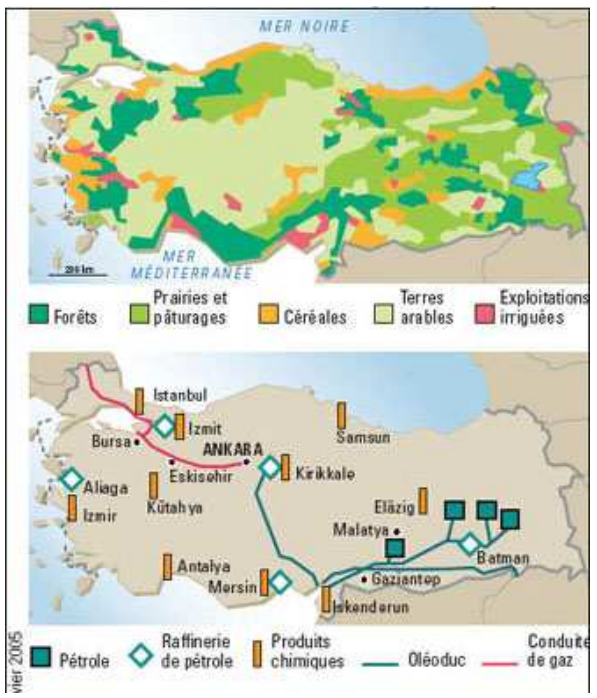
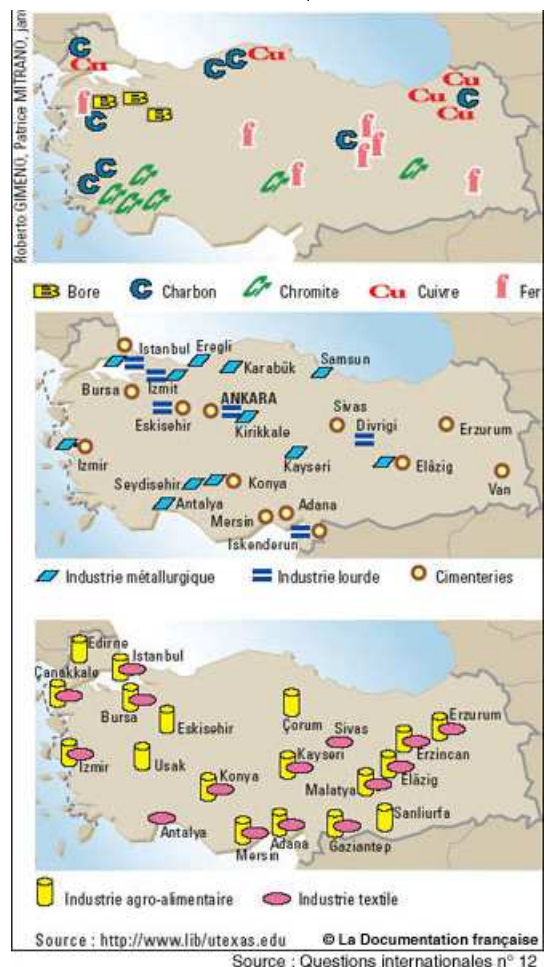
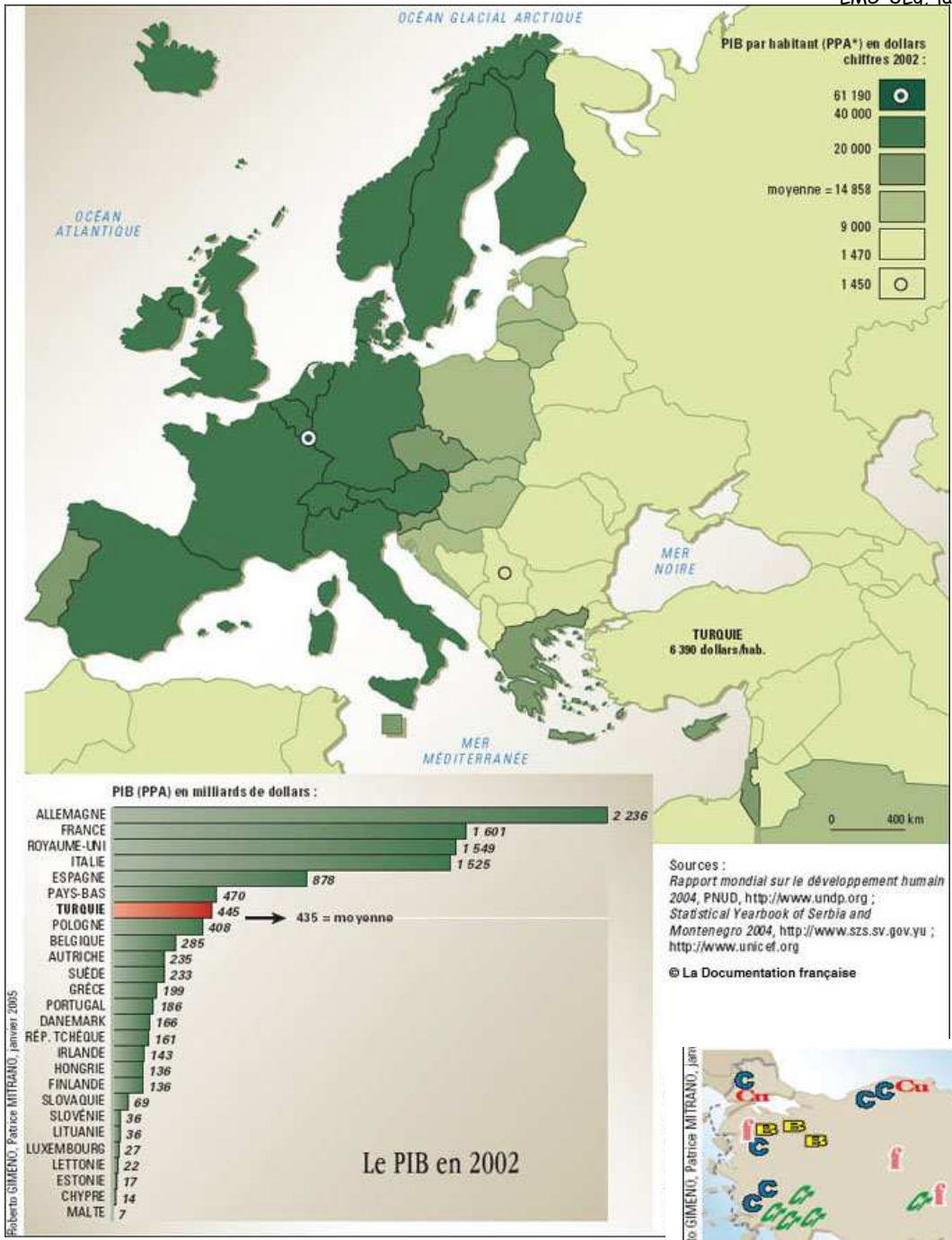
L'Europe illustre pertinemment cette remarque. Naturaliste, explorateur et cartographe, Alexander von Humboldt (1769-1859) dénommait l'Europe « *presqu'île de l'Asie* ». Et en effet, un seul continent, l'Eurasie, fait sens eu regard de la tectonique des plaques. Qui plus est, les délimitations « naturelles » du subcontinent européen apparaissent conventionnelles et fluctuantes au gré des reconstructions politiques de son espace.

Ainsi, la limite conventionnelle avec l'Asie, l'Oural, n'a rien d'une barrière. Culminant à 1895 mètres, la chaîne est certes longue (2000 km) mais étroite et aisée à franchir. (...) Tout comme les montagnes, la frontière maritime ne résiste pas bien à l'analyse. Le détroit du Bosphore, séparant les rives européenne et asiatique d'Istanbul, ne mesure que 550 mètres en son point le plus resserré. La Méditerranée elle-même, si elle marque la frontière avec un autre continent, offre avec le détroit de Gibraltar (15 km) un passage nettement plus étroit que celui qui sépare les Européens « insulaires » des « continentaux » (39 km par l'Eurotunnel). L'intensité des échanges entre les rives de la Méditerranée tout au long de l'histoire n'a eu de cesse d'entrelacer civilisations et frontières. (...)

On retiendra que s'il faut chercher une réponse à la question des frontières, c'est du côté des constructions des sociétés humaines qu'il convient de le faire.»

D'après Geppert A., 2007, *Quelles sont les frontières de l'Europe ?* in *L'Union européenne et ses espaces de proximité*, Bruylant, pp 326-327.

INDICATEUR	UNITÉ	1980	1990	2002	2003
<b>Démographie*</b>					
Population	(million)	46,1	57,6	70,3	71,3
Densité	(hab./km <sup>2</sup> )	59,5	74,3	90,6	92,1
Croissance annuelle	(%)	2,3 <sup>b</sup>	2,0 <sup>b</sup>	1,6 <sup>b</sup>	1,4 <sup>b</sup>
Indice de fécondité (ISF)	(%)	4,40 <sup>c</sup>	3,40 <sup>c</sup>	2,70 <sup>c</sup>	2,43 <sup>c</sup>
Mortalité infantile	(%)	98,6 <sup>d</sup>	64,6 <sup>d</sup>	47,0 <sup>d</sup>	39,5 <sup>d</sup>
Espérance de vie	(année)	61,3 <sup>e</sup>	65,7 <sup>e</sup>	69,0 <sup>e</sup>	70,5 <sup>e</sup>
<b>Indicateurs socio-culturels</b>					
Nombre de médecins	(% hab.)	0,60	0,90	1,30 <sup>b</sup>	**
Analphabétisme (hommes)	(%)	17,2	10,8	6,0	5,7
Analphabétisme (femmes)	(%)	46,2	33,6	22,0	21,3
Scolarisation 12-17 ans	(%)	43,3 <sup>c</sup>	53,6 <sup>c</sup>	43,1 <sup>c</sup>	**
Scolarisation 3 <sup>e</sup> degré	(%)	5,4	13,1	24,6 <sup>b</sup>	**
Téléviseurs	(% hab.)	78	230	423	**
Livres publiés	(titre)	6 320 <sup>u</sup>	6 685	2 920 <sup>u</sup>	**
<b>Economie</b>					
PIB total (PPA)	(milliard \$)	94,8	237,8	432,2	461,8
Croissance annuelle	(%)	4,8 <sup>b</sup>	2,7 <sup>m</sup>	7,9	5,8
PIB par habitant (PPA)	(\$)	2 133	4 301	6 544	6 892
Investissement (FBCF)	(% PIB)	15,4 <sup>b</sup>	23,2 <sup>b</sup>	16,7	15,5
Recherche et Développement	(% PIB)	**	0,32	0,64 <sup>c</sup>	**
Taux d'inflation	(%)	38,4 <sup>c</sup>	79,7 <sup>u</sup>	45,0	25,3
Population active	(million)	17,2	20,2	22,7	**
Agriculture	(%)	53,2	46,9	33,2	**
Industrie	(%)	20,4	21,0	23,8	**
Services	(%)	26,4	32,2	43,0	**
Énergie (taux de couverture)	(%)	54,4	48,8	36,1 <sup>b</sup>	**
Dépense publique Education	(% PIB)	2,3	2,2	3,7 <sup>b</sup>	**
Dépense publique Défense	(% PIB)	4,6 <sup>c</sup>	3,5	3,3	**
Dette extérieure totale	(milliard \$)	19,1	49,4	131,6	**
Service de la dette/Export.	(%)	28,3 <sup>b</sup>	31,3 <sup>b</sup>	46,8	**
<b>Echanges extérieurs</b>					
Importations de services	(milliard \$)	0,37	1,43	6,91	7,91
Importations de biens	(milliard \$)	3,59	11,11	48,46	61,53
Produits agricoles	(%)	13,1	9,1	7,7	7,5
Produits énergétiques	(%)	20,5	19,9	17,7	16,7
Produits manufacturés	(%)	61,2	65,7	66,3	66,2
Exportations de services	(milliard \$)	0,55	3,00	14,79	17,51
Exportations de biens	(milliard \$)	1,53	7,46	40,12	48,47
Produits agricoles	(%)	65,3	34,6	11,1	11,1
Minerais et métaux	(%)	7,2	4,7	2,2	2,2
Produits manufacturés	(%)	21,9	58,1	84,5	84,4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	(%)	-3,2 <sup>c</sup>	-0,3 <sup>c</sup>	-0,8	-2,2



**Michel Rocard est ancien Premier ministre français et actuellement député européen.**



*Entretien paru in Questions internationales, La Turquie et l'Europe, n° 12, mars-avril 2005, pp. 71-73.*

**Quelles sont, selon vous, les raisons qui poussent la Turquie à souhaiter devenir membre de l'Union européenne ?**

**Michel Rocard** – Il existe un tropisme historique de la Turquie à l'égard de l'Europe. Déjà sous les derniers sultans, l'élite turque était fortement européanisée. Mais la véritable origine de cette attirance, c'est la révolution kémaliste. Atatürk a procédé à des réformes immenses inspirées par l'Europe. Avec lui, la Turquie a intégré l'idée selon laquelle la modernité était en Europe. L'adhésion à l'Union européenne apparaît donc aux yeux des Turcs comme le prolongement naturel de cette idée et de leur histoire.

**QI – Quelles sont alors, selon vous, les raisons qui conduisent certains à rejeter cette candidature ?**

**Michel Rocard** – Beaucoup de Français et d'Européens en général vivent mal l'Europe qu'ils accusent d'être complice d'une mondialisation mal maîtrisée, synonyme de licenciements, de restructurations et de délocalisations. Il leur semble donc que tout ce qui concerne l'Union européenne doit être combattu. L'adhésion de la Turquie leur apparaît d'abord comme un pas supplémentaire vers cet espace dérégulé qu'ils redoutent. Il me semble au contraire que l'Union européenne est peut-être en train de construire un outil politique et juridique permettant de maîtriser la mondialisation. Ensuite, le fait que la Turquie soit musulmane inquiète. Les adversaires de la candidature turque ne l'expriment pas toujours ouvertement mais l'argument est sous-jacent. Pourtant, il existe une vraie tradition laïque en Turquie.

**QI – Quels problèmes entraîne à vos yeux la participation à l'Union d'un État dont la population est à majorité musulmane ?**

**Michel Rocard** – Il y a un argument qui devrait rassurer les Européens : en Turquie, la population est aussi attachée à sa foi qu'à la laïcité. Certes, il a toujours existé un réel divorce entre les élites occidentalisées et laïques et le peuple profondément religieux. Mais quand un parti religieux a accédé au pouvoir il y a quelques années et tenté de remettre en cause certains aspects de la laïcité, l'armée l'a rapidement poussé vers la sortie et a obtenu sa dissolution. Or, le peuple qui l'avait porté au pouvoir n'a pas réagi face à cette dissolution. On a donc bien la confirmation que, en Turquie, la laïcité est profondément ancrée dans les mœurs et dans la culture populaire. Les leaders du parti issu de la mouvance islamique actuellement au pouvoir [le Parti de la justice et du développement, AKP] l'ont bien compris : leur programme préconise davantage (autant ?) l'arrimage à l'Europe que le retour à des préceptes religieux.

**QI – Considérez-vous le fait que l'Union deviendrait frontalière de pays comme l'Arménie, l'Iran, l'Irak, la Syrie serait pour elle un avantage ou un inconvénient ?**

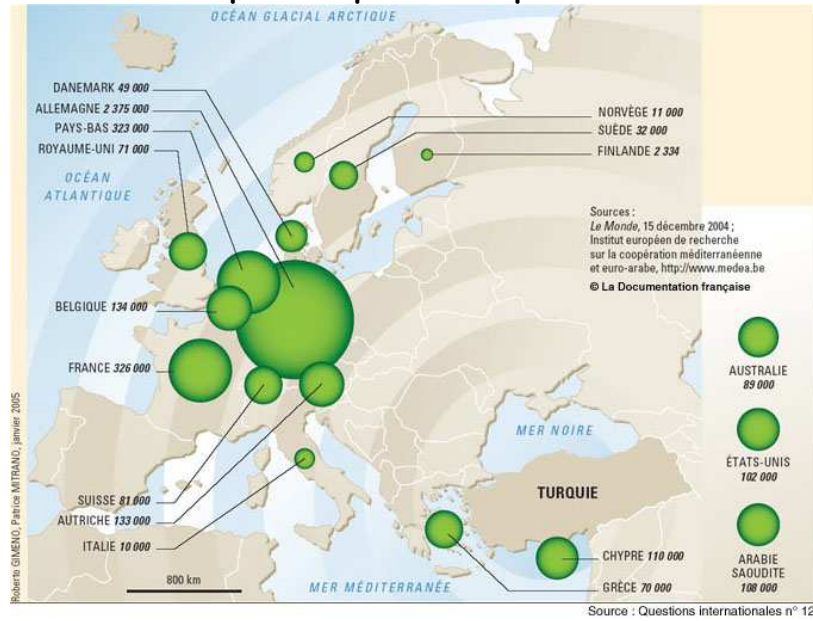
**Michel Rocard** – Sur la question des frontières, je souhaiterais évoquer le changement de nature de l'Europe qui est à mon sens la clé de l'affaire.

L'Union européenne est un modèle de société dont la puissance peut lui permettre de créer dans le champ économique et financier la loi du monde. Son mode de fonctionnement est le droit. Dans le même temps, l'Union est également la seule organisation politique qui n'a pas de territoire et n'a pas de moyens de défense. Le concept de frontière dans cette logique n'est pas pertinent.

L'Europe est un être juridique plus qu'un espace. L'Union est un vecteur de réconciliation entre les pays européens. En permettant d'étendre une zone de paix et de prospérité aux confins de zones sous tension, l'adhésion de la Turquie représente un indéniable avantage.

« Il existe aussi une opposition à l'adhésion turque. Le pays serait trop islamique. (...) par commodité, on oublie que la Turquie n'est absolument pas un état islamique. Mieux encore, dans les bâtiments officiels, les écoles publiques, (...), les foulards sont simplement interdits. » Trop islamique n'est donc pas un argument. Sinon, les libéraux français pourraient trouver les Polonais beaucoup trop catholique. Si, pendant ses temps libres, l'on croit en Dieu, en Allah ou à la rigueur dans les trolls et les nains, ça n'a rien à voir avec l'Union européenne qui, par définition, se base sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, un principe que la Turquie remplit de manière plus conséquente que la plupart des Etats membres actuels. » Hendrick Vos, 2004 in *Dossier didactique, L'Europe sous la loupe*, Représentation en Belgique de la Commission européenne, p. 42

### Diaspora turque en Europe en 2004



### Les musulmans en Europe en 2005

